

LE PLAN DU MINISTRE POUR LES « 800 COLLÈGES » EST UN DANGER !

Le ministre refuse de réviser la carte de l'Éducation prioritaire.

En revanche, il veut imposer un dispositif parallèle, fondé non plus sur les difficultés sociales mais sur les résultats inférieurs à 8/20 en maths et français aux épreuves écrites du DNB.

Dès janvier, le ministère entend soumettre 15 % des collèges dits « les plus exposés à la difficulté scolaire » (soit 800 collèges) à une « organisation spécifique » : audits, contractualisation, pressions sur les pratiques pédagogiques.

Une réforme qui ne dit pas son nom !

- Des collèges sélectionnés par les recteurs et rectrices sans transparence ni concertation.
- Moyens attribués selon les résultats, et non plus selon les critères sociaux.
- Moyens contractualisés pour trois ans, mais conditionnés à la réussite des objectifs fixés.
- Pilotage par les chiffres et mise sous tutelle des équipes.
- Les moyens seraient fonction de la mise en œuvre d'une organisation imposée d'en haut (poursuite des groupes de niveau, tutorat, co-interventions, accompagnement personnalisé, devoirs faits, etc.).
- Des moyens « supplémentaires » ? Très peu ! Et surtout des moyens redéployés pris sur les DHC, les postes, et même sur les collèges de l'Éducation prioritaire.
- « L'analyse de pratiques, les observations croisées, les visites de classes ou les rencontres entre pairs » ciblent clairement la liberté pédagogique et la « formation » vise à imposer les « bonnes pratiques ».
- Contrôles et pilotage par une mission de l'Inspection générale et du CASF (Conseil académique des savoirs fondamentaux) : une logique néomanagériale insupportable.
- L'éducation prioritaire sur la sellette : après ajustements par les recteurs et rectrices, les collèges classés REP ne représentent que 66 % des 800 collèges.
- Le ciblage des établissements par la « performance » rend les équipes responsables des difficultés des élèves et compromet à terme la notion de carte et de politique nationale d'éducation prioritaire.

LE SNES-FSU EXIGE :

»»» **Une carte de l'Éducation prioritaire révisée et élargie selon les besoins, fondée sur des critères sociaux nationaux et transparents**

»»» **Des effectifs réduits dans les classes de collège**
(maximum de 20 élèves et 16 en éducation prioritaire)

»»» **Des moyens pérennes, non contractualisés ni soumis à des résultats**

»»» **Le respect de nos métiers et de la liberté pédagogique**

